

# Le P'tit Vezinçais



Bulletin d'informations municipales - Février / Mars / Avril 2014 - N°1



## Bonne Année 2014



1<sup>er</sup> prix concours  
Maisons fleuries 2013



2<sup>ème</sup> prix concours  
Maisons fleuries 2013



3<sup>ème</sup> prix concours  
Maisons fleuries 2013

Le prochain **P'tit Vezein**ais paraîtra début mai.

Merci de bien vouloir nous adresser vos communiqués **avant le 14 mars 2014** à [mairie.vezins49@wanadoo.fr](mailto:mairie.vezins49@wanadoo.fr)

Ce P'tit Vezeinais couvrira les mois de mai/juin/juillet/août/septembre 2014.  
Merci d'en tenir compte pour vos envois.

**Le P'tit Vezeinais est une publication municipale.**

Editeur : Mairie

Place Flandres Dunkerque 49430 Vezeins

Tél. 02 41 49 02 60 - Fax 02 41 49 02 63

E mail : [mairie.vezins49@wanadoo.fr](mailto:mairie.vezins49@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-de-vezins.com](http://www.mairie-de-vezins.com)

**Directeur de la Publication :** Régis BOTTEREAU

**Comité de rédaction :**

Commission de communication,  
M. le Maire, adjoints au Maire, Nadège Onillon,  
Conseillers délégués et associations.

**Graphisme, mise en page et Impression :**

LGL Imprimerie – Trélazé

**Distribution :** Bénévoles

**Diffusion :** 750 exemplaires

Edito	3
Vie communale	4 à 13
Infos Mairie	14 à 18
Enfance et Jeunesse	19
Associations	20 à 27
Infos diverses	28 à 30
Infos pratiques	31 à 32
Agenda Loisirs, calendrier collecte déchets	33 à 34

Monsieur le Maire et le comité communication sont heureux de vous présenter ce bulletin et remercient les annonceurs et les associations pour leur participation.



*Entreprise de propreté*



*Service à la personne*

*Actionnet s'occupe de tout !*

Crédit d'impôt ou réduction sur toutes nos prestations, CESU accepté.

**ST GEORGES DES GARDES**

**TÉL. 02 41 29 23 50**

**[www.actionnet.a3w.fr](http://www.actionnet.a3w.fr)**



## Travaux Publics & Particuliers

Terrassements en tous genres  
Assainissements - Voiries - Réseaux divers  
Goudronnage - Enrobés  
Livraison : pierre, gravier, sable

**VEZINS - 02 41 64 40 14**



# Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2014 ayant débuté, je vous présente pour la dernière fois de ce mandat le bulletin municipal réalisé par la Commission Communication et le personnel administratif.

Au travers de cette revue, vous pourrez constater la place importante et le dynamisme de nos associations, ainsi que l'implication très forte de l'ensemble des bénévoles. Une fois de plus, je les remercie car ils contribuent gratuitement à la vie sociale et à la création d'un cadre agréable au sein de notre commune.

Au cours de ce mandat, le conseil municipal a œuvré sur de nombreux projets que j'ai eu l'occasion de vous retracer en partie lors de la cérémonie des vœux du vendredi 10 janvier à la MCL.

L'ensemble des réalisations a nécessité beaucoup d'investissement aussi bien au niveau temps qu'au niveau technique. C'est pour cela que je tiens à féliciter et à remercier les adjoints, les membres du Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal.

Certains de nos projets ne seront pas entièrement réalisés avant les échéances électorales des dimanches 23 et 30 mars prochains. Malgré tout, l'équipe élue saura sans aucun doute assurer la continuité des projets en cours et les développer, pour le bien de notre commune et de sa population.

Concernant les prochaines élections municipales, l'État a modifié les modalités de vote pour les communes de plus de 1 000 habitants. En effet, vous devrez élire une liste complète de 19 conseillers municipaux et une liste de 2 conseillers communautaires (qui représenteront Vezein au Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Choletais) sur le même bulletin. Vous ne pourrez en aucun cas modifier ou rayer des noms sous peine de nullité de votre vote. Cette liste sera paritaire, c'est-à-dire qu'il y aura l'égalité homme / femme.

En ce début d'année, l'ensemble de l'équipe municipale, adjoints, conseillers municipaux et agents, se joignent à moi pour vous souhaiter tous mes vœux de réussite et de santé pour cette nouvelle année 2014.

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN

## **Compte-rendu des commissions**

### **COMMISSION URBANISME - CIMETIERE - ELECTIONS**

**- Enquête publique - Parc éolien sis au lieu-dit « La Jacterie » sur les communes de Trémentines, Saint-Georges-des-Gardes et La Chapelle-Rousselin – Avis (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Les élus, à la majorité des présents, émettent un avis favorable au projet de parc éolien présenté dans l'enquête publique.

**- Déchetterie – Évolution du PLU (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Après concertation entre les services de la CAC et les services de l'État, et afin d'éviter une révision du PLU coûteuse, le zonage A (Agricole) de la parcelle projetée pour l'implantation de la future déchetterie rurale sera changé en Ae (Agricole à vocation d'équipements), ce qui n'implique qu'une modification du PLU.

**- Interventions de la CAC sur la commune (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Le Maire présente un tableau qui liste pour 2013 les dépenses réalisées par la CAC sur le territoire communal. En investissement le montant se chiffre à 160 901 € principalement pour l'assainissement et les eaux pluviales. Pour le fonctionnement, la CAC a dépensé 369 693 € dont la moitié pour la gestion des déchets puis viennent l'assainissement et le Conservatoire.

**- Échange de terrains avec soulte – Consorts Legeay – Parcelles cadastrées ZH7 et ZH8 (extrait du conseil municipal du 7 novembre 2013)**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux connexes au remembrement, une emprise irrégulière a été commise pour élargir un virage sur le chemin agricole. Les consorts Legeay ont donné un accord pour régulariser la situation par le biais d'un échange avec soulte de 412 m<sup>2</sup> issus de la parcelle ZH 8 appartenant aux consorts Legeay contre 52 m<sup>2</sup> issus de la parcelle communale ZH 7. La soulte se monte à 0,23€ / m<sup>2</sup> (prix de la terre agricole) sur la différence de surface échangée soit 82,80 € au profit des consorts Legeay. Un dédommagement complémentaire est convenu pour un montant de 329,20 €.

Le Conseil municipal approuve l'échange pour un coût global de 412 € et charge le Maire de signer l'acte en l'étude de Maître Delorme à Cholet.

**- Lotissement des Jardins – Convention avec le SMAEP – Création et renforcement de réseau ZH8 (extrait du conseil municipal du 7 novembre 2013)**

Dans le cadre du projet d'urbanisation des actuels jardins communaux, le SMAEP a établi son étude technique et tarifaire pour la viabilisation en eau potable et pour la sécurité incendie du lotissement. Il s'avère nécessaire de prévoir un

poteau incendie rue des Frairies avec renforcement de réseau à partir de celui situé dans le virage de la rue Nationale. Le devis estimatif se monte à 13 773,99 € HT.

Les élus approuvent la convention entre le SMAEP et la Commune concernant la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage du SMAEP, ainsi que le devis des travaux.

**- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Opposition au projet de loi ALUR (art. 63) (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

L'article 63 du projet de loi pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » (dit ALUR), actuellement en cours de discussion, prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités. Les sénateurs ont amendé le projet en laissant la possibilité à un quart des communes membres d'une intercommunalité regroupant au moins 10 % de sa population de s'opposer au transfert.

Les PLU sont la résultante de la volonté des élus et des différents acteurs représentant la commune pour l'aménagement futur du territoire. Le passage au niveau intercommunal, même s'il induit une certaine représentation de la commune dans le processus, diluerait forcément le poids du Conseil municipal dans la décision.

Après toutes les autres restrictions qui sont régulièrement apportées à la libre administration des communes, garantie par l'article 72 de la Constitution, notamment par des restrictions budgétaires importantes et par un désengagement de l'État à tous les niveaux, celle-ci semble un pas décisif vers la mort programmée des communes, notamment celle des communes rurales.

Les élus, à l'unanimité, s'opposent à l'article 63 du projet de loi ALUR pour garder la main mise sur les décisions touchant à l'aménagement de leur territoire.

La commission Urbanisme-Cimetière-Elections vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Jean-Marie GOURDON, Adjoint au Maire



## DOSSIER URBANISME

### TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées depuis mars 2012. La taxe est composée de 2 parts (communale et départementale). La part communale est instituée de plein droit dans les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU).

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

**À noter :** en 2012, la taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Cette taxe est perçue afin de contribuer au financement des équipements publics. Le produit de la taxe est affecté en section d'investissement.

#### Taux

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne.

**La commune de Vezeins a voté le taux de 3 % lors de la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2011.**

Le taux de la part départementale est fixé actuellement à 2 %

#### Surface taxable

La surface qui sert de base de calcul à la taxe d'aménagement correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades.

Il faut en déduire :

- l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur,
- les trémies des escaliers et ascenseurs.

Constituent donc de la surface taxable tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes (abri de jardin notamment).

Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins, pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (une terrasse par exemple) ne doit donc pas être compris dans la surface taxable. A contrario, une véranda couverte et close est taxable.

Si certains ouvrages sont exclus de la surface taxable, ils sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire par **emplacement**. Exemple pour les stationnements extérieurs ((2000 € X 3% = 60 €) + (2000 € X 2% = 40 €) soit 100 € pour Vezeins)).

**Attention :** il ne faut pas confondre la **surface taxable** avec l'emprise au sol, la surface habitable ou la **surface de plancher** qui détermine les formalités d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable) et le seuil de recours à un architecte.

#### Calcul

Le montant de chacune des taxes est égal, pour les constructions, au produit de la surface du bâtiment par la valeur forfaitaire correspondante au m<sup>2</sup> multiplié par le taux applicable. En 2014, la valeur au m<sup>2</sup> est de 712 €.

#### Taxe = assiette x valeur forfaitaire x taux

Un abattement de 50 % est prévu pour les logements aidés et hébergements sociaux.

Pour certaines installations, la taxe est fixée de façon forfaitaire :

- emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs : **3 000 €** par emplacement (terrain de camping ou aire naturelle),
- habitation légère de loisirs (HLL) : **10 000 €** par emplacement,
- piscine : **200 €** par m<sup>2</sup>,
- éolienne de plus de 12 m de hauteur : **3 000 €** par éolienne,
- panneau photovoltaïque (capteurs solaires destinés à la production de l'électricité) fixé au sol : **10 €** par m<sup>2</sup> de surface de panneau (les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés),
- aire de stationnement extérieure : de **2 000 €** à **5 000 €** par emplacement (sur délibération de la collectivité territoriale).

#### Exonérations

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la taxe d'aménagement :

- constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>, ...
- les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.),
- un bâtiment détruit ou démolit depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique.

Les communes et EPCI ont la possibilité d'exonérer en partie ou en totalité de la part communale ou départementale :

- les logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux, par exemple),

- les surfaces de constructions (supérieures à 100 m<sup>2</sup> et dans certaines limites) pour résidence principale financées par un prêt à taux zéro (PTZ) ou les logements évolutifs sociaux dans les départements d'outre-mer (Dom),
- les constructions industrielles,
- les commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup>,
- les abris de jardins.

### Déclaration et paiement

Lors du dépôt de permis de construire, d'aménager ou de la déclaration préalable, le demandeur doit remplir une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. La notice d'information figurant dans le dossier de demande de permis ou de déclaration permet de remplir cet imprimé fiscal.

Par ailleurs, pour aider à la déclaration des surfaces, une fiche d'aide au calcul permet d'établir la déclaration de sa surface taxable et de sa surface de plancher.

La taxe doit être payée en 2 échéances : au 12<sup>ème</sup> et au 24<sup>ème</sup> mois après la délivrance du permis.

Si son montant est inférieur à 1 500 €, elle n'est payée qu'en une seule fois.

## REDEVANCE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE (RAP)

### Travaux concernés

La redevance d'archéologie préventive doit être versée, qu'il y ait fouille ou non, pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol :

- soumis à autorisation ou déclaration préalable, qui créent plus de 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol ou
- donnant lieu à une étude d'impact (carrières par exemple).

**Le taux de la redevance correspond à 0,40 %** de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier, qui est actualisée chaque année.

Elle sert à financer les fouilles archéologiques de l'INRAP et des collectivités locales.

### Calcul

Le montant de la taxe est égal, pour les constructions, au produit de la surface du bâtiment par la valeur forfaitaire correspondante au m<sup>2</sup> multiplié par le taux applicable. En 2014, la valeur au m<sup>2</sup> est de 712 €.

**Taxe = assiette x valeur forfaitaire x taux**

Comme en matière de taxe d'aménagement, les particuliers peuvent bénéficier **d'un abattement de 50 % applicable aux 100 premiers m<sup>2</sup> de locaux d'habitation en résidence principale.**

### Paiement de la redevance

La redevance est versée en une seule fois, sauf dans certains cas autorisant plusieurs versements (par exemple, travaux par tranches).

## PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) : instituée par délibération de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du **19 septembre 2013** selon les modalités suivantes :

PFAC « domestiques »		
OBJET	UNITE TARIFAIRE	MONTANT
Maisons individuelles Immeubles collectifs	m <sup>2</sup> surface de plancher telle que définie à l'article L. 112-1 et R. 112-2 du code de l'urbanisme	10 €
Travaux d'extension ou d'aménagement générant des eaux usées supplémentaires - Mise en recouvrement pour les travaux > 40 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup> surface de plancher telle que définie à l'article L. 112-1 et R. 112-2 du code de l'urbanisme	10 €
PFAC « assimilés domestiques »		
OBJET	UNITE TARIFAIRE	MONTANT
Bureaux Commerces	m <sup>2</sup> surface de plancher telle que définie à l'article L. 112-1 et R. 112-2 du code de l'urbanisme	10 €
Autres destinations	-activités sportives, récréatives et de loisirs,	<b>Coef</b> 0.5
	-activités des services contribuant aux soins d'hygiène des personnes : laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements, coiffure, établissements de bains-douches	2
	- autres activités surface plancher < 1 000 m <sup>2</sup> - Autres activités surface plancher > 1 000 m <sup>2</sup>	1 0.7
Usage domestique d'un puits	Redevance (HT) Redevance pour usage domestique d'un puits (25 m <sup>3</sup> par personne/an) (HT)	2.01 €/m <sup>3</sup> 2.01/m <sup>3</sup>

### Paiement de la participation

Un avis des sommes à payer vous sera adressé par la Communauté d'Agglomération du Choletais.

## COMMISSION PATRIMOINE / BATIMENTS / VOIRIE / TERRAINS

### - **Convention avec le Crédit Agricole concernant le distributeur automatique de billets (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Pour gérer les relations entre la commune et le Crédit Agricole concernant le fonctionnement du distributeur de billets, une convention fixant les droits et obligations de chacun est présentée.

Le Conseil approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### - **Construction d'une nouvelle gendarmerie (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Suite à la demande de la Commune de Vezeins, l'État vient de signifier son refus de financer ce projet au titre de l'exercice 2013. Le courrier évoque d'autres pistes permettant le financement de travaux de mise aux normes des locaux actuels. Monsieur le Maire expose qu'un rendez-vous a été demandé au responsable départemental de la légion de gendarmerie pour évoquer ces pistes et l'ampleur des travaux à réaliser.

### - **Peupliers de la Ferchauderie (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Les peupliers situés le long de l'Èvre dans les parcelles communales situées chemin du Métreau vont être abattus. C'est l'entreprise Richard et Fils qui interviendra. L'opération sera blanche financièrement pour la commune. Le cas des peupliers situés à l'étang de l'Uzelière va également être étudié.

### - **Fonds de concours versés au SIEML – Mise en conformité de deux armoires (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Suite à des pannes, le SIEML est intervenu rue des Landes et doit intervenir au stade.

Le coût pour la Commune, pour la rue des Landes, représente 132,95 € et pour le stade 266,10 €.

Les élus approuvent l'opération et le versement de ces fonds de concours au SIEML.

### - **Fonds de concours versés au SIEML – Mise en conformité de deux armoires (extrait du conseil municipal 8 novembre 2013)**

Suite à des pannes, le SIEML est intervenu rue de l'Épileterie, rue du Pont et à la Gendarmerie.

Le coût pour la Commune représente 171,70 € TTC.

Les élus approuvent l'opération et le versement de ces fonds de concours au SIEML.

### - **Fonds de concours versés au SIEML – Maintenance au lotissement des Chirons (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Suite à des pannes, le SIEML est intervenu au lotissement des Chirons. Le coût pour la Commune représente 217,21 € TTC. Les élus approuvent le versement de ces fonds de concours au SIEML.

### - **Collecte du verre (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

La Communauté d'Agglomération souhaite améliorer la collecte du verre en ajoutant des colonnes de récupération. Il va être proposé d'en ajouter rue de l'Industrie, dans la raquette de retournement et rue Nationale en face le cimetière. Ce dernier, après une période d'essai, pourra être enterré si l'emplacement convient.

La Commission Patrimoine – Bâtiments – Voirie – Terrains vous souhaite une bonne année 2014.

Marina DEFOIS, Adjointe au Maire



## COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

### - **Plan Climat Énergie du Choletais et plan d'actions communales (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)**

Le Conseil municipal approuve le Plan Climat Énergie proposé par la CAC. Ce programme doit permettre d'influer sur l'émission des gaz à effet de serre, de favoriser les énergies renouvelables,...

Au niveau communal, il s'agit d'optimiser l'éclairage public, d'améliorer la dépense énergétique des bâtiments

communaux et de favoriser la production d'énergie renouvelable.

La Commission Environnement et Agriculture vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Michel HERVÉ, Adjoint au Maire



## COMMISSION SOCIALE

### Nouveau médecin (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)

M. le Maire annonce au Conseil que le nouveau médecin, le Dr Laura ROTARU, a commencé son activité depuis le lundi 7 octobre. Son cabinet est situé dans le même bâtiment que celui du Dr Vandangeon au 4 rue du Chapelet. Comme lui, elle consulte sur rendez-vous (02.41.49.28.65).

### Banquet de l'amitié

Comme tous les ans, le Conseil Municipal a accueilli les aînés de la commune au traditionnel repas du Banquet de l'Amitié du 6 octobre dernier. Une centaine de convives était présente. Cette année le repas a été réalisé par le Restaurant Les Acacias de Vezins et servi par les jeunes de 20 ans, que nous remercions.

Merci à toutes les personnes qui ont œuvré à cette journée qui fut réussie.

**Date à réserver pour le banquet de l'amitié de 2014 :  
le dimanche 5 octobre 2014.**

La Commission Sociale vous souhaite une très bonne année 2014.



Michel HERVÉ, Adjoint au Maire

## COMMISSION SCOLAIRE / RESTAURANT / PERISCOLAIRE

### - Participation à la scolarisation d'un enfant en école privée extérieure (extrait du conseil municipal du 7 novembre 2013)

Un enfant vezinois est scolarisé en CLIS à Saint Louis le Breloquet à Cholet. L'école publique n'ayant pas de classe adaptée, la Commune de Vezins est obligée de supporter le coût de la scolarisation, même en école privée. Le montant de la participation est fixé à 293,23 €.

### - Jumelage avec Likinkelse – Pose de panneaux solaires (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)

La commune de Likinkelse souhaite poser des panneaux solaires pour un coût restant à financer de 741 000 FCFA soit 1 130 €. Le Conseil vient de voter une subvention de 700 €. Il reste donc 430 € à trouver. Michel Portal va se rapprocher des associations pour voir ce qui peut être mis en place pour trouver cette somme.

### - Rythmes scolaires

Nous sommes en train de finaliser le planning et l'organisation entre les différents acteurs en ce début d'année. Une information sera faite aux parents des deux

écoles d'ici la fin du trimestre. En concertation avec les parents de la Commission de mise en place des rythmes scolaires, des enseignants des deux écoles, l'association Familles Rurales et la mairie, il a été décidé de conserver les mêmes horaires qu'actuellement. Le lundi et le vendredi, l'école se terminera à 15 h. La mairie mettra en place une garderie jusqu'à 16 h 30. Ponctuellement, des animations extérieures seront organisées. Le reste du temps, il s'agira de temps de jeux ou de calme aux choix de l'enfant.

La demi-journée supplémentaire se déroulera le mercredi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Il n'est pas prévu de coût supplémentaire à la charge des parents.

La Commission Scolaire – Restaurant – Périscolaire vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.



Régis BOTTEREAU, Adjoint au Maire

**Le Lion d'Or**  
Hôtel  
Restaurant

8 rue Nationale – 49340 VEZINS  
Tél. : 02 41 64 40 06 – Fax : 02 41 64 90 50  
[www.lion-dor.fr](http://www.lion-dor.fr)

Logis

**G. FAVEREAU**  
PEINTURE - PAPIER PEINT  
REVÊTEMENT SOLS, MURS et PARQUETS

9, rue des Chormes - 49340 VEZINS  
Tél : 06 10 80 44 25

## COMMISSION FINANCES

### - Budget principal – Mise en place de l'amortissement (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)

Le Conseil municipal décide de mettre en place, en plus de ce qui est obligatoire, l'amortissement de certains biens à partir d'une valeur unitaire de 100 € pour les biens acquis à compter de l'exercice 2012 selon le tableau suivant :

TYPE DE BIENS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Immobilisations incorporelles (logiciels)	3 ans
Compte 2132 (immeubles de rapport) (locatifs)	15 ans
Compte 2182 (matériel de transport) / Matériel roulant	5 ans
Compte 2183 (matériel informatique)	4 ans
Compte 2184 (mobilier)	10 ans
Compte 2188 (autres immobilisations corporelles)	8 ans

### - Création d'un budget annexe lotissement (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 un budget annexe lotissement assujéti à la TVA et dénommé «Budget annexe lotissement du Château» afin que l'acquisition des terrains n'ait qu'un impact comptable limité sur le budget principal.

### - Attribution de l'indemnité pour le gardiennage de l'église à M. Gilbert BERNIER (extrait du conseil municipal du 7 novembre 2013)

Selon le barème défini par l'État, le Conseil municipal décide de verser à M. Bernier la somme de 474,22 € au titre de son rôle dans le gardiennage de l'église.

### - Marché d'assurances 2014-2017 – Attribution (extrait du conseil municipal du 7 novembre 2013)

Le marché actuel, conclu avec la SMACL, arrive à terme au 31 décembre 2013. La Commune, pour le renouvellement de ce marché, a fait appel à Delta Consultant afin de monter le dossier d'appel d'offres et d'analyser les réponses reçues.

Le Maire rappelle la procédure engagée (marché adapté en procédure adaptée) et ses différentes étapes.

La notation des offres est faite selon les critères suivants : valeur technique des offres à 60 %, tarification à 40 %. Cinq lots ont été définis comme suit : Lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes, Lot n°2 : responsabilité civile et risques annexes, Lot n°3 : protection juridique – protection fonctionnelle des agents et des élus, Lot n°4 : véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission, Lot n°5 : assurance du personnel – risques statutaires.

Suite à l'analyse des offres, il s'avère que le candidat sortant est le mieux placé sur l'ensemble des lots.

Le Maire propose donc d'attribuer l'ensemble du marché à la SMACL selon les conditions suivantes :

- Lot 1 (Dommages aux biens) : avec franchise générale de 300 €
- Lot 2 (Responsabilité civile) : franchise générale de 500 €, avec option «Indemnités contractuelles des accidents corporels» et «Responsabilité civile maître d'ouvrage»
- Lot 3 (Protection juridique)
- Lot 4 (Véhicules à moteur) : sans franchise pour les véhicules de moins de 10 ans et franchise de 250 € pour les plus de 10 ans, avec option «Bris de machine matériel et engins de chantier pour la balayeuse de trottoirs»
- Lot 5 (Risques statutaires) : Franchise maladie ordinaire avec 20 jours fermes

**CORDONNERIE – CLÉS – GRAVURES**  
 Imprimerie – Tampons – Affûtage  
 Plaques (auto moto) – Plastification  
**COUPE – MÉDAILLES – TROPHÉES**  
**FERRAND Gérard**  
 C.C. CARREFOUR  
 49300 CHOLET  
 Tél./Fax. : **02 41 58 16 75**

A votre service depuis 1975. C'est toute la DIFFÉRENCE





## LGL

# imprimerie

plus de 25 ans d'expérience

Création  
Pixel Print  
Maquette  
Communication

Affiche  
Graphique  
Designer  
Couleur  
Marketing  
Offset  
Typographie  
BAT

85, rue Ferdinand-Vest - B.P. 30123  
 49803 TRÉLAZÉ cedex  
**Tél. 02 41 69 05 05**  
**Fax 02 41 69 75 75**  
 E-mail : [lgl.imprimerie@wanadoo.fr](mailto:lgl.imprimerie@wanadoo.fr)  
[www.lgl-imprimerie.fr](http://www.lgl-imprimerie.fr)

IMPRIMERIE

L'assemblée approuve les termes du marché et l'attribue pour les 5 lots à la SMACL (Niort) pour un montant global estimatif de 23 763,01 €.

Le Conseil décide de fixer les tarifs de location de la salle principale et de la salle annexe de la Maison Commune de Loisirs en 2014/2015 comme suit :

**- Tarifs 2014/2015 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

ACTIVITÉS		2014			2015		
		Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles	Salle Principale	Salle annexe	les 2 salles
Associations concours de belote, loto, jeux, ...	Vezins	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Manifestations associatives entrées payantes ou sur cartes	Vezins	310 €	160 €	470 €	310 €	160 €	470 €
	Extérieur	530 €	265 €	790 €	530 €	265 €	790 €
Particuliers et sociétés (réunions prof., repas de famille, de classe, ...)	Vezins	220 €	125 €	345 €	220 €	125 €	345 €
	Extérieur	275 €	175 €	445 €	275 €	175 €	445 €
Vin d'honneur	Vezins	115 €	75 €	190 €	115 €	75 €	190 €
	Extérieur	330 €	205 €	530 €	330 €	205 €	530 €
Mariage	Vezins	400 €	/	610 €	400 €	/	610 €
	Extérieur	645 €	/	995 €	645 €	/	995 €
Journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	150 €	110 €	260 €	150 €	110 €	260 €
1/2 journée supplémentaire	Vezins et Extérieur	75 €	55 €	130 €	75 €	55 €	130 €
Chauffage au-delà de 4 heures	par heure	25 €	20 €	/	25 €	20 €	/
Toute heure débutée sera facturée							
Arrhes mariage		200 €	/	250 €	200 €	/	250 €
Arrhes autres locations		100 €	50 €	150 €	100 €	50 €	150 €
Caution forfaitaire	700 €				Caution forfaitaire	700 €	
Caution ménage	100 €				Caution ménage	100 €	
Sono	30 €/journée				Sono	30 €/journée	

**Le prix des concessions pour 2014 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

- concession trentenaire de 1 m<sup>2</sup> : 30,00 €
- concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> : 60,00 €
- concession trentenaire de 4 m<sup>2</sup> : 120,00 €
- caveau cinéraire trentenaire : 350,00 €
- concession quinquenaire – columbarium : 705,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- concession trentenaire – columbarium : 935,00 € (1 plaque non gravée incluse)
- gravure de plaque pour le columbarium : 15,00 € la lettre
- dispersion au Jardin du Souvenir : 50,00 € (1 plaque gravée incluse).



**SAS BORDRON ASSOCIÉS**  
ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - PLOMBERIE  
ÉNERGIES RENOUVELABLES  
PHOTOVOLTAÏQUE / SOLAIRE

11 Rue Beauregard – B.P 60106 – 49301 CHOLET  
Tél : 02.41.55.41.28 – Fax : 02.41.55.41.01  
E-mail : contact@bordron-associes.fr

**OSTRÉICULTEUR**  
GENDRON Éric

Vente d'huîtres,  
tous les dimanches matin  
de septembre à avril.  
Place du Général de Gaulle  
49340 VEZINS



8 Lot La Nouvelle Brille - 85680 LA GUÉRINIÈRE  
Tél. : 02.51.39.45.36

**Animaux (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013).** Les frais de garde des animaux errants pour 2014 sont inchangés, soit 60 € pour le forfait de prise en charge et 25 € pour le forfait d'hébergement journalier.

**La location d'une table et de deux bancs (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)** reste à 5€. Chaque lot composé d'une table et de deux bancs supplémentaires coûtera 2 € en plus.

**Encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal : (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Le Conseil Municipal laisse inchangés les tarifs qui seront exigibles auprès des entreprises participantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les différents types d'encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal :

**Tarifs pour une parution dans le bulletin en couleurs :**

*En quatrième de couverture*

- Pleine page : 540 €
- Une demi-page : 310 €
- Un quart de page : 190 €

*En pages intérieures*

- Une demi-page : 240 €
- Un quart de page : 130 €
- Un huitième de page : 70 €

**Tarifs comprenant deux bulletins en noir et blanc :**

*En quatrième de couverture*

- Pleine page : 240 €
- Une demi-page : 165 €
- Un quart de page : 135 €

*En pages intérieures*

- Une demi-page : 144 €
- Un quart de page : 110 €
- Un huitième de page : 82 €

**- Contrat d'association (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Le Conseil municipal attribue la somme de 58 000 € à l'école privée Saint Joseph dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2014.

**- Montant des fournitures scolaires attribuées aux écoles (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Le montant des fournitures scolaires attribuées à l'école publique et privée reste inchangé à 35 € par élève, soit 3 430 € pour l'école publique (98 élèves) et 3 710 € pour l'école privée (106 élèves vezein).

**- Vote des subventions aux Associations (extrait du**

**conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

- Vezein Événements Équestre 500 €
- Foyer des Jeunes 500 €
- Jeanne d'Arc Volleyball 150 € (sur justificatifs)
- FCVC (football) 750 € (sur justificatifs)
- ADMR Orée des Bois 150 €
- Bibliothèque Marque-Pages 3 000 €
- OCCE (école publique) (prix : 24 €/élève) 2 352 €
- APEL (école privée) (prix : 24 €/élève) 2 544 €
- APEL (trajets) 3 200 € (sur justificatifs)
- Amicale des Donneurs de Sang 180 €
- UNC 215 €
- Familles Rurales Vezein 25 000 €
- Groupement de protection des cultures 372 €
- Banque Alimentaire – Antenne de Cholet 200 €
- SOS Sahel – Burkina Faso 700 €

Le montant total s'élève donc à 39 663 € à l'issue de ce vote.

**- Vote du budget primitif 2014 (extrait du conseil municipal du 18 décembre 2013)**

Après vote des élus, le budget principal s'équilibre en dépenses comme en recettes :

- En **fonctionnement**, à la somme de 1 062 660,00 € répartie comme suit :

En recettes :

- 540 900 € d'impôts et taxes,
- 349 500 € de dotations et de participations,
- 98 600 € en loyers et remboursements,
- 73 660 € en produits des services ;

En dépenses :

- 246 570 € en charges externes,
- 270 800 € en charges de personnel,
- 220 800 € en autres charges de gestion courante,
- 21 000 € en intérêts de la dette,
- 25 000 € en amortissement,
- 500 € en charges exceptionnelles,
- 8 000 € en atténuation de produits et
- 269 990 € en virement à la section d'investissement ;

- En **investissement**, à la somme de 450 561,40 € répartie comme suit :

En recettes :

- 269 990 € de virement de la section de fonctionnement,
- 23 000 € de FCTVA (remboursement de TVA sur une partie des dépenses d'investissement de 2012),
- 10 000 € de taxes d'urbanisme,
- 28 571,40 € en subvention du Conseil général pour les travaux du Couvent,
- 25 000 € d'amortissement et
- 94 000 € d'emprunt représentant la contraction du déficit d'investissement de l'exercice 2013 et

l'excédent de fonctionnement de l'exercice de 2013 reporté en section d'investissement en 2014 (ces deux chiffres ne pourront être inscrits qu'après le vote du compte administratif 2013 début 2014) ;

## En dépenses :

150 000 € en remboursement de capital de la dette,  
 4 500 € en report pour la modification du PLU (compte 202),  
 3 000 € pour des acquisitions de terrains (opération 100),  
 26 510 € en bâtiments (dont 21 000 € pour la création d'une pergola permettant de couper du soleil l'accueil périscolaire et la cantine et permettant de servir de préau supplémentaire) ; et divers travaux à l'école publique, à l'église, à la salle des sports et aux WC du sous-bois (report de 2013), (opération 200)  
 259 236,40 € pour la voirie (dont 105 900 € pour les travaux sur les trottoirs du lotissement du

Couvent ; 27 000 € pour des travaux sur les voiries hors agglomération dont le busage du chemin de l'Héraudière, et du fluxage, le reste est mis en réserve), (opération 300)

5 015 € pour l'acquisition de matériel dont l'achat de 6 PC pour l'école publique et de matériel pour le terrain de tennis rénové, (opération 400)

1 300 € en espaces verts dont la création de nouveaux jardins communaux, (opération 505)

1 000 € pour des panneaux à la Coulée des Douves, (opération 506).

La Commission Finances vous souhaite une bonne année 2014.

Arnaud MURZEAU  
 Conseiller Délégué aux finances



## COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### - Chantier jeunes (extrait du conseil municipal du 8 octobre 2013)

Le CSI Chloro'Fil va organiser avec les jeunes du Foyer un chantier pour repeindre les poteaux de la main courante autour du terrain de football. La peinture sera fournie par la commune. Cela permettra aux jeunes de financer une sortie dans un parc à thème.



### - Opération « Un Bébé, Un Arbre »

#### L'INTER GENERATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Il y a 5 ans, profitant des travaux de la Coulée des Douves, le Conseil Municipal décide de lancer un programme de plantation en créant l'opération « UN BEBE, UN ARBRE ».

Cette petite fête conviviale se déroule au mois de novembre, autour de la Sainte Catherine.

Cette opération permet à chaque enfant né dans l'année précédente, de planter son arbre ou arbuste. Cette année, un seul arbre, pour les enfants, a été planté à la Coulée des Douves, il s'agit d'un marronnier rouge.

Chaque enfant est parrainé par un membre d'une associa-

tion locale. Après les pêcheurs de la Gaule Vezeinaise, les jeunes du foyer, les aînés du Club de l'Espérance, les assistantes maternelles de Babichou ce sont les conseillers et les agents municipaux qui ont eu cette année le privilège de parrainer les enfants nés en 2012. Quel beau projet inter-génération, autour d'une action environnementale !

Les deux écoles de la commune ont également participé à cette fête en confectionnant de magnifiques dessins sur le thème donnée cette année : les poissons. Merci à l'équipe enseignante et aux enfants pour leur active participation.

La prochaine édition de cette fête devenue incontournable, pourrait avoir lieu le **samedi 22 novembre 2014**. Elle concernera tous les enfants nés en 2013.



### - Fête de la musique

Bienvenue à la fête de la Musique de VEZINS - le 4 juillet 2014 à partir de 19 h 30

#### 2013

La volonté de bien faire,  
 Les compétences de chacun mises au service d'un collectif,  
 L'entière implication de toute l'équipe organisatrice,  
 Les soutiens financiers et logistiques de l'équipe municipale,  
 Les talents incontestables et incontestés des musiciens, chanteurs et danseurs,

Le choix judicieux de la date, la clémence de la météo,  
La présence et la bonne humeur d'un nombreux public,  
Ont contribué à faire de la fête de la musique de Vezeins, un succès indéniable.

## 2014

Cette liesse populaire,  
Ce succès rencontré,  
Tous les échos positifs voire négatifs, mais constructifs recueillis,  
Les encouragements soutenus,  
La mobilisation d'une équipe plus étoffée,  
L'expérience acquise depuis trois ans,  
Nous réconfortent et contribuent à la réédition de la fête de la musique.

Pour garder tous ces atouts et ne pas faire concurrence aux autres fêtes de la musique, la date du 04 juillet 2014 vous est proposée.

La manifestation se déroulera dans le centre du village.  
En cas de mauvais temps, nous prévoyons une solution de repli dans les diverses salles communales. Mais il fera beau.  
Pour satisfaire un maximum d'amateurs de bonne musique, toutes générations confondues, nous souhaitons mettre en place une programmation hétérogène où tout type de musique y trouvera sa place.

Nous désirons également y associer des spectacles de rues.  
Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, nous voulons avoir le privilège de vous compter ou vous recompter parmi nos artistes. Si vous acceptez notre invitation, pour garder l'esprit initial de la fête de la musique voulu par Monsieur Lang, votre aimable participation restera sur la base du bénévolat. Vous ne percevrez aucun cachet financier. Bien entendu nous vous

proposerons repas chaud et boissons dans un lieu réservé à cet effet.

Si vous êtes libres ce soir-là et que notre projet culturel vous enthousiasme, nous vous invitons, pour faciliter l'organisation de cette soirée, à vous **inscrire avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 auprès de Michel PORTAL ou du Comité des Fêtes** à l'aide d'un **coupon réponse qu'ils vous fourniront**. Cette pré-inscription servira de contrat moral. N'oubliez pas de nous indiquer : le nombre de musiciens, de danseurs, de chanteurs et d'accompagnateurs présents, le matériel que vous utilisez et que vous possédez et la puissance électrique requise.

Toute l'équipe organisatrice compte sur votre présence et, tous ensemble, faisons de cet événement musical un temps fort culturel, festif et convivial de l'année 2014 à Vezeins.

### Commission programmation

Michel PORTAL - 02/41/64/48/71 ou 06/50/34/89/05 -  
E-mail : portalmichel@hotmail.fr

**Comité des fêtes de Vezeins** - 4 Rue des Ecoles - 49340 VEZINS - Tél. : 06/89/68/37/90

E-mail : [comitedesfetesvezins@laposte.net](mailto:comitedesfetesvezins@laposte.net)

La Commission Vie Associative et Culturelle vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Michel PORTAL  
Conseiller délégué à la Vie Associative  
et Culturelle



**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 26 février 2014 à 18h30.**



**Sas ROBERT GAULTIER 49310 VIHERS**

**Charpente Agencements Menuiseries**

RECONNU  
GRENELLE  
ENVIRONNEMENT

ECO  
artisan  
La nouvelle énergie du bâtiment

Charpente et Maison Bois  
Menuiserie Bois - PVC - Alu  
Portail - Clôture  
Escalier  
Cuisines et Agencements  
sur mesure

Tél. : 02 41 75 88 14 [www.robertgaultier.com](http://www.robertgaultier.com)

## Nouveau site internet

L'équipe municipale est heureuse de vous faire découvrir son **nouveau site internet en ligne depuis le 2 décembre 2013 à l'adresse** : <http://www.mairie-de-vezins.com>  
N'hésitez pas à nous faire part de vos **informations et manifestations** que vous souhaiteriez éventuellement y faire paraître, après validation de la Commission Communication.

## Etat civil

### Naissances



Le 15 janvier 2013 : Émma LOISEAU  
Le 27 janvier 2013 : Emma LAVAND DELARUELLE  
Le 7 février 2013 : Chloé LEPERD  
Le 21 février 2013 : Lia SOULARD  
Le 26 février 2013 : Amandine SABOUREAU  
Le 9 mars 2013 : Zia BERNIER  
Le 26 mars 2013 : Lucy GABORIAU  
Le 29 mars 2013 : Tiphaine GUIBERT

### Mariages

Le 30 mars 2013 : Luc GIBOUIN et Véronique DOITEAU  
Le 22 juin 2013 : Frédéric HERSANT et Stéphanie CESBRON  
Le 31 août 2013 : Jean-François CHARRUAU et Alexandra CESBRON  
Le 14 décembre 2013 : Christophe MONJEAUD et Séverine CUBIN

### Décès

Le 6 janvier 2013 : Pierre CESBRON  
Le 9 janvier 2013 : Louis BODY  
Le 12 janvier 2013 : Bernard DOINEAU  
Le 13 janvier 2013 : Colette ROULLEAU (née SERRAULT)  
Le 18 janvier 2013 : Anne-Marie BOUSSION  
Le 22 janvier 2013 : Deborah HAINAUT  
Le 8 février 2013 : Marie DEFOIS (née CESBRON)  
Le 26 février 2013 : Marcel GOUPILLE  
Le 16 mars 2013 : Jacques JURET  
Le 20 mars 2013 : Suzanne MAZOUYER (née BUFFARD)  
(domiciliée à ST CYR DU DORET)



Le 7 avril 2013 : Elsa RIPOCHE  
Le 30 avril 2013 : Rosanne FRANQUET  
Le 15 mai 2013 : Rachel BARDIN  
Le 28 mai 2013 : Juliette QUÉTINEAU  
Le 10 juin 2013 : Naël HOFFMANN  
Le 11 juin 2013 : Coralie MERYET  
Le 20 juin 2013 : Joany LAGARRIGUE  
Le 3 juillet 2013 : Alexandra LOPES  
Le 19 juillet 2013 : Naomie RENAUD  
Le 17 septembre 2013 : Alice BRESTEAU  
Le 27 septembre 2013 : Célian TROUSSICOT  
Le 11 octobre 2013 : Elijah TOUZET  
Le 23 octobre 2013 : Ayman BELAHCEN  
Le 22 décembre 2013 : Mila FARDEAU  
Le 4 janvier 2014 : Ava BOUTIN



Le 26 mars 2013 : Jeannine COTTENCEAU (née FORGET)  
Le 17 mai 2013 : Léon TISSOT  
Le 12 juillet 2013 : Jean Marie CESBRON  
Le 15 août 2013 : Marie-Josèphe AUGEREAU (née DENIS)  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2013 : Georges RAUTUREAU  
Le 15 septembre 2013 : Marguerite CARDIS (née DÈZE)  
Le 4 octobre 2013 : Louis CESBRON  
Le 28 octobre 2013 : Roland TASTARD  
Le 26 novembre 2013 : Yvonne RAUTUREAU (née LIZÉE)  
Le 9 décembre 2013 : Roland SPEYBROUCK  
Le 10 janvier 2014 : Ginette PINET (née LAFAYE)

## Recensement de la population

Population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 suite à l'enquête de l'INSEE de 2009 à 2013  
Population municipale : 1 622 - Population comptée à part : 35 - Population totale : 1 657



## Don du sang

**Mercredi 16 avril 2014** à Nuaille (Salle de la Vallonnerie)

**Jeudi 28 août 2014** à Vezeins (MCL)

**Mercredi 12 novembre 2014** à Chanteloup les Bois (MCL)

### TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU DE 16H30 À 19H30.

Assemblée Générale de l'association pour le don de sang bénévole aura lieu le **vendredi 21 février 2014 à Nuaille** – Salle de la Vallonnerie à 19h 00. **Responsable** : Monsieur TESTARD René - 6 rue de la Grande Fontaine 49340 CHANTELOUP LES BOIS - Président - Tél : 02.41.64.43.92.

## Service Emploi du Choletais

Permanences à la Maison des Associations de Vezeins (Place du Général de Gaulle) de 10 h 40 à 12 h 00.

- mardi 11 février 2014
- mardi 18 mars 2014

## Permanence de M. Gilles BOUDOULEIX

Le mardi 11 février 2014 de 11 h à 12 h à la mairie de Vezeins avec M. Thierry ABRAHAM, Collaborateur Parlementaire.

## Groupement achat fuel Vezeins

Passez vos commandes auprès de Mme ou Mr BERNIER au 02.41.64.46.17

Dates de livraison : (l'après-midi)

Mardi 4 février 2014

Mardi 4 mars 2014

## Encombrants

Les personnes âgées souhaitant se débarrasser d'encombrants (appareils ménagers et autres) sont invitées à se faire connaître en Mairie. Les employés communaux procéderont au ramassage :

**Le vendredi 25 avril 2014.**

### RAPPEL

Ce service est seulement proposé à destination des personnes ayant des difficultés pour se déplacer et sans famille à proximité ni moyen de locomotion.



## Balayage des rues

- Lundi 3 février 2014
- Lundi 5 mai 2014
- Lundi 4 août 2014
- Lundi 3 novembre 2014



## Nouveau à Vezeins !



Electricité  
Plomberie  
Chauffage  
Electroménager  
Energies renouvelables

**SARL BOUSSEAU Hervé**

28 rue de Cheneveau  
49340 VEZINS  
Fixe : 02.41.64.43.77  
Portable : 06.08.64.09.57



## Recensement militaire



Les jeunes français de naissance doivent se faire recenser à la mairie entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire. L'attestation de recensement est obligatoire, pour s'inscrire à tout examen et concours au contrôle de l'autorité publique. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

**Quelles pièces fournir :** Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) - Le livret de famille - Un justificatif de domicile.

## La validité de la carte d'identité passe à 15 ans

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. **Inutile de vous déplacer dans votre mairie**

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations.



## Calendrier électoral 2014

Les élections municipales se dérouleront **les dimanches 23 et 30 mars 2014**.

Les européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014

Seules les personnes nouvellement inscrites recevront une carte d'électeur dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois de mars, ainsi que les personnes ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune.

### Voter par procuration :

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription sur les listes électorales le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

Désormais, le formulaire de demande de vote par procuration est aussi disponible en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Où faire une demande de procuration ?

Au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail.

### Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la

commune du mandant avant le jour du scrutin. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !



### Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit rempli depuis l'ordinateur du mandant et imprimé par ses soins sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, dans les deux cas, vous devez vous présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration.

Le mandant doit l'en informer.



## Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

### > Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 19 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

**En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires.** Ils représentent notre commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais dont la commune est membre. **Vous élierez donc également 2 conseillers communautaires.** Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

**Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.**

### Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

**Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.** Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

**Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.**

### Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

**Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.**

### Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. **Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.** La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

## La Répartition des sièges

Du fait du passage à un scrutin de liste majoritaire, la répartition des sièges sera très différente de ce qui pouvait se faire lors des élections municipales précédentes. Le Code Électoral, et notamment son article L.262 en vigueur à compter du 23 mars 2014, explique le nouveau fonctionnement.

Certains nous ayant questionné, nous allons vous présenter plusieurs cas de figure.

Dans tous les cas, le vote se fait sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Comme auparavant, le Maire et les Adjoints sont élus par les Conseillers municipaux lors de la première séance.

### Cas n°1 : une seule liste candidate

Elle obtient forcément 100 % des suffrages exprimés dès le premier tour. L'ensemble de la liste est élue.

### Cas n°2 : plusieurs listes candidates

Si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, il

est procédé à un 2<sup>nd</sup> tour. À cette occasion, il est possible que des listes fusionnent pour n'en former qu'une, l'ordre des noms peut alors être modifié.

Si un candidat appartient à une liste qui a fait au moins 5 % des suffrages exprimés, et que sa liste ne se représente pas, il peut figurer sur une autre liste.

Si la liste a obtenu plus de 10 % des voix, alors elle peut se présenter au second tour.

Ne sont pas pris en compte dans les calculs pour la répartition des sièges les listes ayant obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés.

Lorsqu'une liste obtient la majorité des voix (au minimum 50 % des suffrages exprimés + une voix), alors elle obtient d'office la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur (10 dans le cas de Vezins) attribués aux premiers noms de la liste. Les sièges restant sont attribués proportionnellement selon un calcul appelé règle de la plus forte moyenne.

Il faut d'abord calculer le quotient électoral (suffrages exprimés / sièges restant à répartir). Pour chacune des listes, leur nombre de suffrages est divisé par ce quotient.

Le résultat est arrondi à l'entier inférieur et donne le nombre de sièges attribués. S'il reste un ou plusieurs sièges à l'issue de cette opération alors les scores de chacune des listes sont divisés par leur nombre de sièges de la première attribution plus un (plus deux si c'est le 2<sup>ème</sup> siège à pourvoir, plus 3 pour le 3<sup>ème</sup>, et ainsi de suite). Les résultats sont comparés et le siège revient à la liste au quotient le plus élevé.

**EXEMPLE 1 :**

1 100 suffrages exprimés, liste A 55 % (605 voix), liste B 45 % (495 voix)

La liste A ayant obtenu la majorité absolue reçoit la moitié des sièges (10 à Vezins).

Quotient électoral = 1 100 suffrages exprimés / 9 sièges restant à pourvoir = 122,22

La première liste avec 55 % des suffrages exprimés obtiendra 4 sièges (605 voix / 122,22 = 4,95 arrondi à l'entier inférieur), la seconde liste avec 45 % des voix aura 4 sièges (495 / 122,22 = 4,05).

Il reste un siège à pourvoir selon le calcul suivant :

Liste A : 605 / 5 (nombre de sièges pourvus lors de la 1<sup>ère</sup> attribution + 1) = 121

Liste B : 495 / 5 (nombre de sièges pourvus lors de la 1<sup>ère</sup> attribution + 1) = 99

Le dernier siège à pourvoir ira donc à la première liste car elle a le résultat le plus élevé.

**La répartition finale est donc :**

Liste A 10 + 4 + 1 = 15 sièges distribués aux 15 premiers noms de la liste

Liste B 4 sièges attribués aux 4 premiers noms de la liste

**EXEMPLE 2 :**

1<sup>er</sup> tour : 1 000 suffrages exprimés,

Liste A 37 % (370 voix), liste B 32 % (320 voix), liste C 27 % (270 voix), liste D 4 % (40 voix)

Si la liste a obtenu plus de 10 % des voix, alors elle peut se présenter au second tour.

Pour l'exemple, les listes restent inchangées entre les deux tours.

2<sup>nd</sup> tour : 1 000 suffrages exprimés,

Liste A 49,5 % (495 voix), liste B 46 % (460 voix), liste C 4,5 % (45 voix)

La liste C n'ayant pas atteint les 5 % des suffrages est exclue du partage des sièges.

La liste A ayant fait le meilleur score, même si elle n'a pas obtenu la majorité absolue, reçoit la moitié des sièges (10 à Vezins).

Quotient électoral = 1 000 / 9 = 111,11

La première liste a obtenu 49,5 % des suffrages exprimés, alors elle se verra obtenir 4 sièges (495 / 111,11 = 4,455 arrondi à l'entier inférieur), la seconde liste avec 46 % des voix aura 4 sièges (460 / 111,11 = 4,14 arrondi à l'entier inférieur).

Il reste un siège à pourvoir grâce au calcul suivant :

Liste A : 495 / 5 (nombre de sièges pourvus lors de la 1<sup>ère</sup> attribution + 1) = 99

Liste B : 460 / 5 (nombre de sièges pourvus lors de la 1<sup>ère</sup> attribution + 1) = 92

Le dernier siège restant ira donc à la première liste car elle a le résultat le plus élevé.

**La répartition finale est donc :**

Liste A 10 + 4 + 1 = 15 sièges distribués aux 15 premiers noms de la liste

Liste B 4 sièges attribués aux 4 premiers noms de la liste

Liste C 0 siège

Liste D 0 siège

Pour l'élection des 2 conseillers communautaires (noms présentés sur le même bulletin et issus de la liste pour les élections municipales) destinés à représenter la Commune au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais, le calcul suit le même principe (Article L.273-1 du Code Électoral).

Dans tous les exemples présentés, les deux sièges de conseillers seraient attribués à la liste ayant remporté les élections.

Plus de 35 ans de savoir-faire

**BOUTIN**  
Menuiserie

49340 VEZINS

QR code

**PORTE**  
**PORTE D'ENTRÉE**  
**PORTE DE GARAGE**  
**FENÊTRE**  
**VOLET**  
**STORE-BANNE**  
**ISOLATION**  
**PORTAIL**  
**CLÔTURE**

4 rue de l'Industrie - 49340 VEZINS  
 Tél. 02 41 64 43 97 - E-mail : menuiserie.boutin@orange.fr  
 www.boutin-habitat.fr



## Ecole Publique DE L'EVRE



Toute l'équipe de l'école publique de l'Evre vous souhaite une bonne année 2014 !

Le premier trimestre s'achève et les classes sont déjà bien engagées dans divers projets : le voyage lecture pour les maternelles, les musiques du monde pour les GS-CP-CE1 et la préparation de la classe découverte à Ribou pour les CE2-CM, qui se déroulera en janvier.



Toutes les classes vont travailler également sur les grandes périodes de l'Histoire et préparer la visite du Grand Parc du Puy du Fou qui aura lieu en avril.

Côté sport, les CE-CM viennent de terminer les séances de natation. Les trois classes d'élémentaire vont maintenant se préparer pour la rencontre sportive inter-école qui aura lieu en mars. Les maternelles, quant à elles, rencontreront les autres écoles en juin autour de jeux proposés par chaque classe. Les GS-CP-CE1 iront également à la patinoire en mai-juin.

< Les cycles 2 apprennent à jouer des gongs avec Béatrice l'intervenante en musique



Les CE2-CM ont participé à une animation sur le recyclage des déchets électriques avec l'association Bobo planète

## Ecole privée St-Joseph

### De multiples activités à l'école St Joseph

Cette nouvelle année est l'occasion de faire un bilan du premier trimestre pour une équipe en partie renouvelée. En effet, en plus de Laurence BOMPOIL enseignante en Petite et Moyenne section, Brigitte TRUDELLE, enseignante en grande section et CP, et Elina ARRIAL, enseignante en CP CE1, nous accueillons cette année Bruno ROBIN au poste de directeur et enseignant en CE2-CM1 et Nadia DURAND qui enseigne en CM1-CM2. L'équipe est complétée par Adeline FORTIN qui remplace Bruno ROBIN un jour par semaine (journée de décharge du directeur), les 2 ASEM Nadine CESBRON et Myriam DRAPEAU, ainsi que Nathalie POUPET enseignante spécialisée qui intervient pour l'aide d'élèves en petits groupes.

Déjà plusieurs manifestations ont eu lieu :

- **La fête de rentrée** qui a permis de découvrir le thème de l'année pour l'école : **les 4 éléments** : avec au programme des visites : caserne des pompiers, aérodrome, station d'épuration, ...
- le vendredi 6 décembre s'est déroulé **le marché de Noël à la MCL**. Ainsi, parents et amis se sont déplacés nombreux pour écouter les enfants chanter et pour découvrir les différents stands d'objets et friandises confectionnés par les enfants, enseignants et parents. Merci à tous

Notez dès maintenant les dates des prochaines manifestations organisées par l'APEL :

- **Concours de Palet** : le vendredi 21 février 2014 à 19h30 à la MCL, ouvert à tous, restauration sur place, palets non fournis.



Le marché de Noël

- **La porte ouverte de l'école.**

- **Marché aux fleurs** : le samedi 26 et dimanche 27 avril 2014, dans le centre bourg ouvert à tous les Vezinais.

- **Kermesse** : le samedi 14 juin à la MCL ; avec défilé des enfants en début d'après-midi place du Général de Gaulle puis spectacle à 15h et ouverture des stands à 16h avec de multiples jeux : pêche à la ligne, châteaux gonflables... Buvette, frites, chichi et repas chaud le soir (à réserver un peu avant la Kermesse).

L'APEL souhaite à tous les Vezinais et Vezinaises une très bonne année 2014.



L'équipe enseignante

APEL Ecole St Joseph

## JABVC Vezins-Chanteloup



La première phase du championnat s'est terminée fin décembre avec des résultats positifs.

Les Baby baskets font des plateaux 1 fois par mois avec les clubs des communes environnantes. (ST PAUL LES CERQUEUX – YZERNAY - TOUTLEMONDE - CORON SALLE DE VIHIER – MAULEVRIER – VIHIER) et ont participé au Père Noël à ANGERS le 14 Décembre.

U11 terminent 5<sup>ème</sup> de leur groupe

U15 terminent 5<sup>ème</sup>

U17 terminent 3<sup>ème</sup>

U20 terminent 1<sup>er</sup>

Seniors sont actuellement 4<sup>ème</sup>

Bravo à tous nos joueurs, entraîneurs et coachs pour leur travail. N'hésitez pas à venir les encourager !!

### Dates à retenir

Concours de belote le 2 mars 2014 à la MCL de CHANTELOUP  
Soirée « Soleil dans la cuisine » le 5 avril 2014 à La MCL de VEZINS

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 02 41 64 03 43 ou sur notre site <http://jabvc.clubeo.com>

Les membres du bureau vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014

## Etoile cycliste Vezins-Chanteloup

L'Étoile cycliste Vezins-Chanteloup vous adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour l'année 2014.



Les membres de l'E.C.V.C se sont réunis le 16 novembre 2013, pour l'assemblée générale afin de renouveler son bureau et rappeler toutes les activités de l'année 2013 et le programme de l'année 2014.

### COMPOSITION BUREAU E.C.V.C.

Présidente : Odile BUFFARD

Co Présidente : Maryvonne JOULAIN

Secrétaire : Maurice SECHET

Trésorière : Odette LEPETIT

Membres : Martine BROTHIER - François SOULARD - Marie-Alice BLANCHET



\* La randonnée des Etangs et Forêts s'est déroulée le 28 avril 2013 à CHANTELOUP avec 645 participants cyclotouristes, vététistes et marcheurs.

\* Les adhérents du club, cyclotouristes et marcheurs ont participé en 2013 à diverses randonnées et sorties organisées à l'extérieur, dont les randonnées pédestres à PARIS «Ponts» le 5 janvier et de «La Salicorne» à LA TURBALLE le 16 juin

\* Par ailleurs, quelques cyclotouristes se sont retrouvés à partager des randonnées départementales, nationales, sans oublier la semaine fédérale à NANTES la 1<sup>ère</sup> semaine

d'août et le tour de l'Anjou féminines 3<sup>ème</sup> semaine d'Août.

### Date à retenir :

\* La randonnée annuelle organisée du club est programmée **le dimanche 27 avril 2014 au départ de VEZINS**. Tous les cyclotouristes, vététistes et marcheurs sont cordialement invités à y participer.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Odile BUFFARD au 02-41-64-47-37.**

## Tennis Entente Vezins - Chanteloup - La Tourlandry



L'année a commencé avec les entraînements et le championnat d'hiver. Cette année, il y a **56 inscrits** dont 39 jeunes. 49 joueurs et joueuses suivent les entraînements. 23 joueurs et joueuses participent au championnat d'hiver. Cela représente une augmentation de 56% du nombre d'inscrits!

Sur le site [entente-tennis-vezins.clubeo.com](http://entente-tennis-vezins.clubeo.com), vous pouvez suivre l'actualité du club. Les prochains événements sont le **Défi** qui se déroulera tout le long de l'année, le déplacement

à **Roland Garros** et le **tournoi de double** qui se déroulera en juin.

Dès les beaux jours, le terrain extérieur sera praticable et un **pass' tennis** sera proposé aux non-inscrits pour en profiter. N'hésitez pas à vous manifester pour obtenir le pass' tennis.

Bonne année dans le sport et la bonne humeur

## Club de l'Espérance

- **TELETHON** : Le téléthon annuel a permis de reverser la somme de 1 000 Euros à l'association, grâce à votre générosité à tous, (80 personnes).
- Le concours de belote du 10 décembre a attiré 480 personnes (record absolu).

### PLANNING 2014

- **Mercredi 26 février 2014** : Après-midi bottereaux
- **Dimanche 23 mars 2014** : Pièce de théâtre à 14 h 30 à Saint-Paul du Bois «Drôle de salade en cuisine» - une comédie en 3 actes de Colette Toutain et Yvonne Denis. Prix des places : 10 €/personnes.
- **Dimanche 30 mars 2014** : Bal avec Didier Gilbert, orchestre qui a déjà animé nos soirées et dont la réputation n'est plus à faire.
- **Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014** : Notre concours de belote, nous comptons sur la présence de tous.
- **Mercredi 9 avril 2014** : Visite de la chocolaterie de Saint-

Georges- des-Gardes, suivie d'un pique-nique.

- **Mercredi 14 mai 2014** : Mini-concours supplémentaire
- **Vers la-mi-mai 2014** : pique-nique à L'Uzelière : date à définir
- **Du 1<sup>er</sup> au 8 Septembre 2014** : un voyage organisé par La Tourlandry sur la Côte Vermeille avec hébergement à Rosas se met en place. Vous recevrez plus d'informations ultérieurement.

Les bals et concours font vivre le Club, et sont avec les adhésions nos seules rentrées d'argent. Elles nous permettent de vous donner la gratuité du repas de Valanjou, du goûter de Noël, de la journée bottereaux et de tous nos mercredis à la salle annexe et l'ouverture du Club à tous. Nous allons vous souhaiter bonne lecture de cette «Voix du Club» et vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

BONNE ANNEE A TOUS

## UNC-AFN

**Jeudi 8 mai 2014** : Commémoration Victoire Guerre 1939/1945 – cimetière de Vezins – cérémonie à Nuaille

**Jeudi 4 septembre 2014** : Assemblée Générale – Pique-nique

**Samedi 25 octobre 2014** : Concours de belote

**Mardi 11 novembre 2014** : Commémoration Armistice Guerre 1914/1918 – cimetière de Vezins – cérémonie à Trémentines.

Bonnes fêtes de fin d'année

LE DISCOUNT

### 100%

**06 99 10 49 49**  
**06 98 95 68 68**

**LOC**

1 rue Jules Baron  
49300 CHOLET

• Location de vaisselle jusqu'à 3000 personnes  
• Location de barnum, friteuse, planchas, vidéoprojecteur, karaoké, son et lumière, chapiteau, véhicule frigorifique...

### LOG & VENTE

locetvente@laposte.net  
www.vaisselleservices.com

**VENTE**

Matériel de restauration neuf et occasion : piano, hotte, friteuse, vitrine réfrigérée

**DÉPÔT VENTE**

DE LA LOCATION



**Anthony Gaborieau**

Vente et pose de carrelage et faïence  
Neuf et rénovation

---

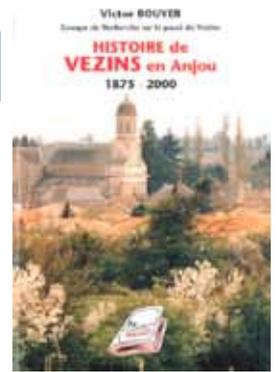
Tél : 06.18.92.74.99  
Tél/fax : 02.41.30.90.89

gaborieau.anthony@gmail.com  
Régnier - 49340 VEZINS

## **Groupe de recherches sur le passé de Vezein**

Vezein a maintenant son livre. Depuis de nombreuses années le groupe du passé de Vezein était à la recherche de souvenirs, afin d'avoir un vrai reflet de Vezein depuis 125 ans. Des expositions ont eu lieu et ont remporté beaucoup de succès, elles nous ont permis d'avoir un grand choix de photos. Des rapports, des compte-rendus, des témoignages nous ont été transmis, un vrai trésor pour l'ouvrage. Pour arriver à la conclusion du livre nous avons fait appel à un rédacteur, M. Bouyer de Chemillé, il a aussi apporté d'autres compléments en allant aux archives, puis il a pris contact avec M. Héroult l'imprimeur. Un premier tirage du livre est sorti le 8 novembre, fort apprécié des lecteurs qui l'ont déjà parcouru.

Le livre de 340 pages- 244 illustrations et documents est en vente au prix de 28 euros, aux Acacias, à la Mairie, à Super U à Chemillé.



## **Familles Rurales Vezein-Chanteloup**

### **Quatre salariées :**

- Christelle AUVINET, directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs.
- Alexandra CHARRUAU, animatrice au sein de l'accueil périscolaire et de loisirs.
- Myriam DRAPEAU, animatrice au sein de l'accueil périscolaire.
- Nadine CESBRON, animatrice au sein de l'accueil périscolaire.

### **Deux services :**

- Accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les deux écoles de Vezein.
- Accueil de Loisirs pour les enfants de Vezein et Chanteloup.

### **L'association propose également à toute personne intéressée :**

- **La location d'une tente marabout (60m<sup>2</sup>).** Pour toute réservation, merci de contacter Marina GUILBAULT au 06.74.61.54.49.
- La location d'un échafaudage roulant (hauteur : 6m). Contact : Mr Poinel.

### **Accueil Périscolaire :**

C'est une structure d'accueil destinée aux enfants des deux écoles de Vezein. Elle se situe 10 rue du parc. L'objectif principal est d'offrir aux

parents une solution d'accueil régulier ou occasionnel. Elle fonctionne avant et après l'école.

Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00.

Un petit déjeuner est proposé jusqu'à 7h45 et un goûter est servi l'après-midi.

Tout en respectant leur rythme, leurs envies et leurs goûts, les enfants peuvent jouer librement, réaliser des activités, dessiner, mais aussi lire et/ou effectuer leurs devoirs. Ils peuvent également se reposer.

Les inscriptions peuvent se faire via notre site internet : [www.malle-aux-souvenirs.fr](http://www.malle-aux-souvenirs.fr)

**DAD INFORMATIQUE**

*Notre service informatique à domicile*

Tel: 02 41 555 661

**Devis Gratuit**

Une sélection Garantie 2 ans Inclus

**DAD Informatique.com**

*Vente et Dépannage*

**Livraison Et installation Gratuite**

## Accueil de Loisirs :

Ce service fonctionne tous les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h15 à 18h15.

Le mercredi et le temps des vacances scolaires, l'accueil de loisirs occupe l'espace périscolaire et le restaurant scolaire pour offrir aux enfants âgés de 3 à 12 ans des moments de détente, de loisirs, de plaisir et d'enrichissement.

Une équipe d'animation propose alors un panel d'activités (manuelles, sportives, culturelles...) mais également des sorties, adaptées à l'âge des enfants.

Avant chaque période d'ouverture, des plaquettes sont distribuées par le biais des écoles et vous informent des dates, du programme proposé et des modalités d'inscriptions.

Pour un meilleur fonctionnement des services, merci de respecter les dates d'inscription. Au-delà du délai imposé par la dernière date, l'inscription de vos enfants sera conditionnée par le nombre de places correspondant à l'encadrement prévu et par l'organisation des activités.

## IMPORTANT

Durant l'année 2014, l'accueil de loisirs sera ouvert uniquement à ces périodes :

- Du 3 au 7 mars 2014
- Du 28 au 30 avril et du 5 au 7 mai 2014
- **Pendant les vacances estivales : du 7 juillet au 1er août 2014 et du 25 au 29 août 2014**
- Du 20 au 24 octobre 2014
- Du 22 au 24 décembre 2014

## Les modalités d'inscriptions sont variables :

### Petites vacances :

- demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.
- Journée avec ou sans repas.
- Semaine avec ou sans repas.

### Vacances estivales :

- journée avec ou sans repas.
- Semaine avec ou sans repas.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

## Un petit retour sur l'année 2013 !!!

Cet été l'accueil de loisirs a proposé de nombreux thèmes attractifs. Parmi eux :

- Welcome to the « piratisiaques » Island avec une sortie au château des aventuriers à Avrillé (85).
- « Au cœur des légendes celtiques » avec une sortie au manoir de Merlin à Boissière (53).
- « Les mystères des tribus Amazoniennes » avec un spectacle de Magie à Maulévrier.
- « Au rythme de l'Afrique » avec une sortie au zoo de la Boissière du Doré (44).
- « Jeu d'Antan, jeux d'enfants » avec un loto organisé à l'accueil de Loisirs.

N'hésitez pas à consulter notre site internet : [www.malle-aux-souvenirs.fr](http://www.malle-aux-souvenirs.fr), vous y retrouverez tout le fonctionnement de nos services.

Vous pourrez y découvrir les temps forts, le programme détaillé, les photos des diverses activités mises en place durant chaque période de vacances.

## Composition du bureau 2013 :

Présidente : Christelle BORDREAU  
Trésorier : Anne - Sophie BERTHOME  
Secrétaire : Marina GUILBAULT  
Membre : Christelle ROBERT

**Adresse :** Accueil périscolaire et Accueil de Loisirs  
10 rue du parc - 49340 VEZINS - Tél : 02 41 64 94 65



Les membres de la Gaule Vézinaise, Messieurs R Richard, L-M Tijou, L. Guérin, P. Francillette, J. Bernard, Madame L. Tijou ainsi que le conseil d'administration souhaitent à tous les habitants de Vezins une bonne et heureuse année 2014.

### Dates à retenir :

- \* Assemblée Générale : date donnée ultérieurement.
- \* Vente de carte à la journée : boulangerie BESSON VEZINS à partir du 1 Mai 2014.
- \* Vente de carte annuelle Chez Monsieur TIJOU Louis-Marie - 3 rue st Pierre à Vezins.
- \* Ouverture de la pêche à la truite : date donnée ultérieurement.

- \* Journée initiation à la pêche pour les petits : date donnée ultérieurement.
- \* Ouverture générale : date donnée ultérieurement.

Cette année la pêche sera ouverte tous les jours dès l'ouverture jusqu'à la fermeture.

## Bibliothèque "Marque-pages"

Pendant l'année 2013 plusieurs animations ont été proposées à la bibliothèque Marque-Pages :

**En Mai**, animation autour du pain avec fabrication de fouasses en lien avec la boulangerie BESSON et visite du four de la mie co-pain pour la fabrication de pain bio.

**En Décembre** présentation du livre « le Petit Mouchoir Rouge de Cholet » par son auteur Mr Jean Joseph CHEVALIER  
**Le 8 janvier 2014** un court-métrage documentaire « les murmures de la terre » sera présenté par son réalisateur suivi d'un moment d'échange et de convivialité avec les vezinois.

Le dimanche 23 mars, une animation sur le roman policier sera proposée aux lecteurs : exposition, jeux, énigmes.

Tout au long de l'année **l'heure du conte avec les petits de 3 à 11 ans**

Cette année Michèle présentera des contes sur le thème des animaux:

**Voici les dates prévues en 2014 :**

**Mercredi 29/01 - Mercredi 26/02 - Mercredi 26/03 - Mercredi 23/04** à 15 H 45 (durée ½ heure environ)

**Toujours pour les petits, les «bébés-lecteurs »** avec les assistantes maternelles – les mamans et aussi les mamies, un jeudi matin tous les trimestres. Les dates sont annoncées sur les journaux et affichées à la périscolaire.

**Avec les écoles**, nous organisons une ou deux rencontres par classe, pour chaque école, avec un thème proposé par les professeurs des écoles pour certains et sur Noël pour les autres.. Il s'agit de leurs proposer des livres qu'ils emportent en classe.

**Depuis janvier 2013** une dizaine de jeunes bénévoles sont venus nous rejoindre pour assurer les permanences. Les bénévoles ont apprécié leur investissement et leur intégration, nous continuerons donc avec eux et espérons que d'autres jeunes viendront grossir l'équipe.

Le recrutement concerne les élèves du CM1-CM2 et du collège.

Pour satisfaire nos lecteurs nous avons fait l'achat d'une vingtaine de romans récents en gros caractères.

Pour les jeunes nous continuons la série des Mangas et pour les plus jeunes encore nous commençons de nouvelles collections.

Nous sommes ouverts à toute nouvelle demande d'achats de livres et d'abonnements.

En ce moment pour les adultes nous avons : Que Choisir et en 2014 nous aurons trois abonnements mensuels supplémentaires offerts par la CAC.

Pour les jeunes : Géo Ado et pour les plus petits : Wakou.

Nous sommes 17 bénévoles. Vous pouvez, si vous avez un peu de temps libre, venir rejoindre l'équipe. Vous n'avez besoin d'aucune connaissance particulière. Les bénévoles vous encadreront lors des permanences et vous pourrez nous aider lors des animations.

Vous avez toujours la possibilité d'emprunter des livres dans une autre bibliothèque de la CAC si vous ne trouvez pas les livres que vous voulez. Nous avons les horaires d'ouverture de ces bibliothèques, et si vous ne voulez pas les retourner à cette bibliothèque, vous pouvez les redonner à Vezins.

Nous vous rappelons que l'abonnement par famille est toujours à 8 euros. Avec cet abonnement vous avez une carte pour chaque membre de la famille et chacun peut emprunter 7 livres dont 4 B.D et une nouveauté, pour une durée de trois semaines.



Horaires d'ouverture :

Mercredi 10 h 30 – 11 h 30 et 16 H 30 – 18 h 30

Vendredi 16 h 30 – 18 h

Dimanche 10 h 30 – 12 h.

N° Tel : 02 41 62 84 73

**Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une bonne et heureuse année 2014**



## Les Petits MaMours

Nous vous informons du projet d'une création d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) sur la Commune de VEZINS.

**Alors qu'est-ce qu'une MAM?** C'est une maison où 4 assistantes maternelles agréées vont se regrouper, nous avons fait le choix de n'accueillir que 12 enfants de 0 à 3-4 ans simultanément. Les règles sont les mêmes que pour les autres assistantes maternelles. Le parent employeur aura son assistante maternelle référente, cette dernière aura ses contrats, ses enfants. La seule chose qui changera sera qu'au lieu d'être dans la maison de l'assistante maternelle, le bébé sera accueilli par 3 ou 4 assistantes maternelles dans une maison complètement dédiée à son univers.

Une MAM est un mode de garde qui offre une nouvelle perspective aux parents qui souhaitent un accueil collectif avec des horaires élargis.

**Il nous reste quelques places.** Si ce projet vous intéresse si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez nous contacter.

- GERFAULT Claudine : 06. 64. 89 .09.88 - 4 Rue d'Anjou
  - CHERIOUX Séverine : 06.51.92.46.30 - 4 Rue des Marronniers
  - SAULGRAIN Virginie : 06.85.89.38.42 - 17 Rue Joseph Martineau
  - SOULARD Helena : 06.82.89.02.93 - 14 Rue Joseph Martineau
- Mail : lespetitsmamours@outlook.com

A très bientôt



## Planning des Matinées d'éveil du Relais Assistants Maternels

Tous les enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'un adulte (parent, assistant maternel, grand parent...) sont invités à venir jouer et rencontrer d'autres enfants lors des matinées d'éveil.

Ces matinées sont gratuites et sans inscription (MCL de Vezeins – rue du Parc – locaux de la périscolaire - de 9 h 30 à 11 h 30).

« On vient quand on veut et on repart quand on veut, au rythme des enfants ! »

**Jeudi 13 février** : Marionnettes

**Jeudi 27 mars** : Eveil des sens (Ouïe)

**Jeudi 10 avril** : Jardinage

**Jeudi 24 avril** : Carnaval

**Jeudi 22 mai** : Peinture

**Jeudi 12 juin** : Cuisine (Brochette de fruits)

**Jeudi 26 juin** : Jeux d'eau et bulles

### Renseignements auprès

D'Isabelle Charrier Bigot - **Relais Assistants Maternels**

Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil

40 bis rue de la Libération - 49340 Nuillé

Tél : 02 41 55 93 41

Email : [petite.enfance.chlorofil@wanadoo.fr](mailto:petite.enfance.chlorofil@wanadoo.fr)

Site internet : [chlorofil@wanadoo.fr](http://chlorofil@wanadoo.fr)

**Association ADMR L'Orée du Bois**  
(association loi 1901)  
4 Rue des Ecoles  
49 340 VEZINS

Tél. : 02 41 30 59 25  
E-mail : oreebois@asso.fede49.admr.org



### Nos permanences d'accueil :

Lundi, mardi, mercredi de 14h00 à 17h00  
Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

*En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur notre répondeur téléphonique ou sur notre messagerie internet.*

Elle exerce son activité sur le territoire suivant :

- **CHANTELOUP LES BOIS**
- **NUAILLE**
- **TREMENTINES**
- **VEZINS**

Notre association propose une **palette de services à domicile** auprès de **tout public** comme :

### Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas
- Accompagnement transport

### Téléassistance

Le système de téléassistance ADMR permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié 24h/24, 7jours/7 à notre plateau d'écoute. Une simple pression sur le bouton et l'ADMR est à votre écoute pour déclencher les secours adaptés si nécessaire. Un service à la carte pour répondre à tout besoin.

### Ménage, repassage

Ce service permet, à toute personne qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères, d'avoir un chez-soi toujours entretenu.

### Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille (tôt le matin, tard le soir, ...). Les intervenants professionnels viennent à la sortie des classes, aident les enfants à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...

### Accompagnement social et familial

A certains moments de la vie, il faut savoir se faire aider : grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation, décès, ...

Dans ces situations, l'ADMR seconde, veille au bien-être et aide la famille à s'organiser.

*D'autres services existent, contactez-nous.*

## Le Comité des Fêtes

### VENDREDI 04 JUILLET 2014

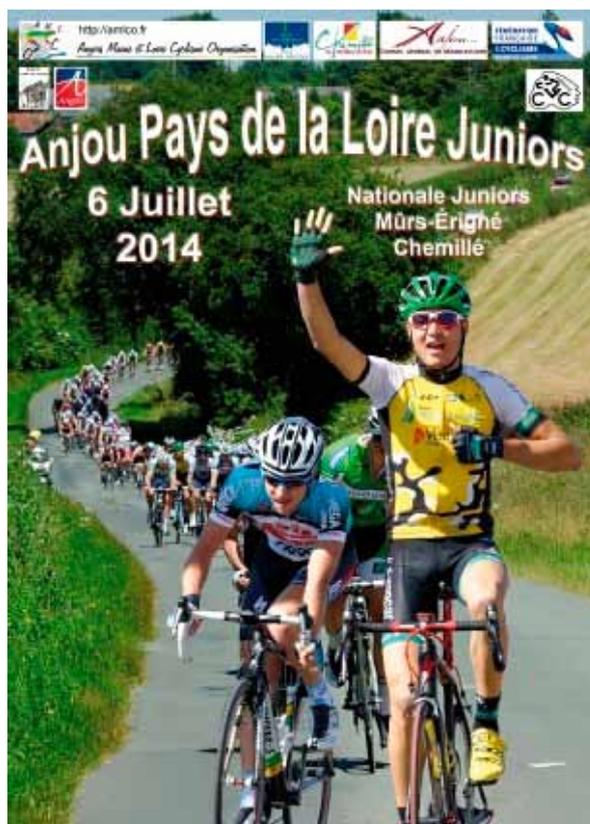
La commission **Fête de la Musique** organise avec le soutien de la municipalité cette manifestation le vendredi 04 Juillet 2014. Celle-ci s'agrandit et se compose de Mme Claudine GERFAULT, Mme Christelle BORDREAU, Mme Maryline BOISSEAU, M. Michel PORTAL, M. Laurent DELMAIS, M. Yannick DEFOIS et M. Jérémy GUIBERT. Si vous souhaitez participer en tant que bénévoles à cette manifestation et participer à l'animation de la vie de la commune, n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes citées ci-dessus ou par mail : [comitedesfetesvezins@laposte.net](mailto:comitedesfetesvezins@laposte.net) ou par téléphone au **06.89.68.37.90**.



### DIMANCHE 06 JUILLET 2014

Le Comité des Fêtes de Vezeins accompagne depuis 2009 l'AMLCO (Anjou Maine et Loire Cyclisme Organisation : <http://www.amlco.fr/>) pour la **traditionnelle course de vélo** qui traverse Vezeins cette année le dimanche 06 Juillet. Soutenu par les agents municipaux pour l'installation des ganivelles et le prêt de bottes de paille venant de la ferme

du lieu-dit Le Hordeau, cette course ne requiert qu'une dizaine de bénévoles. Si vous souhaitez participer en tant que commissaire le jour J pour assurer la sécurité des jeunes cyclistes, futurs professionnels, n'hésitez pas à joindre **Jérémy GUIBERT** par mail : [comitedesfetesvezins@laposte.net](mailto:comitedesfetesvezins@laposte.net) ou par téléphone au **06.89.68.37.90**.



## Troupe théâtrale "Les Accroscènes Vezinois"

La troupe théâtrale a terminé la saison 2013 avec la pièce « TIERCE GAGNANT » de John Chapman. Nous remercions notre fidèle public à qui nous avons donné rendez-vous à la TESSOUALLE tout le mois de novembre et à qui nous espérons avoir fait passer un agréable moment.

Nous avons également été chaleureusement accueillis à MAULEON par le Rotary club, lors de nos 2 représentations du samedi 30 novembre et du dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

Encore un grand merci cette année à tous ceux qui participent à cette nouvelle organisation nécessaire pour conserver une activité théâtre à VEZINS.

Nous vous rappelons les dates du **spectacle des baladins** :

**Le samedi 31 mai et le dimanche 1er juin 2014 à la M.C.L**

LES ACCROSCENES vous souhaitent de **BONNES FETES DE FIN D'ANNEE** ainsi qu'une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2014** et vous donnent rendez-vous pour une nouvelle comédie fin 2014.



## **Coupez vos branches pour garder le fil !!**

 orange™



Le réseau téléphonique véhicule des communications. Le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes.

Le frottement et la chute des branches détériorent les câbles et peuvent provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence.

Un élagage régulier permet d'éviter ces désagréments.

Lors de l'élagage, si vous craignez d'endommager les câbles, vous pouvez demander leur dépose préalable auprès du :

Guichet d'Accueil Technique

**Par courrier : 72 Bouvelard de Creach Gwen – CS 43043 – 29334 Quimper Cedex**

**ou par mail : [gat.oa@orange.com](mailto:gat.oa@orange.com)**

**Le saviez-vous ?**

Si le propriétaire des arbres ne fait rien, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 1500 € par câble endommagé (art. 1382 et suivants du Code civil et article 65 du Code des Postes et Communications électroniques).

# LSP

## *La Signalisation Professionnelle*

*Signalisation horizontale et verticale, aménagement urbain,*

*pose de mobilier urbain*

495 Rue du Moulin – Z.A. Le Planté Boisseau – 49530 DRAIN

Email : [ste-lsp@orange.fr](mailto:ste-lsp@orange.fr) – tel : 02 40 98 62 75 – fax : 02 40 09 96 25

Site : [www.ste-lsp.com](http://www.ste-lsp.com)



LA SIGNALISATION PROFESSIONNELLE

## **Cabinet de conseil Conjugal et Familial**

### Et si nous en parlions ...

#### **Pourquoi consulter une Conseillère Conjuguale et Familiale**

*Vous rencontrez des difficultés relationnelles, conjugales ou familiales. Vous cherchez un lieu pour les exprimer et vous permettre de les solutionner.*

Vous avez besoin de faire le point face à une situation nouvelle (retraite, veuvage, perte d'autonomie d'un proche, départ des enfants...).

Vous vous interrogez avant de prendre une décision (engagement, rupture, divorce, contraception...).

Vous vous posez des questions sur vos relations avec vos enfants et pour leur éducation.

#### **Je vous propose**

Un temps d'écoute, de réflexion et d'accompagnement pour :

Faire le point face à une situation difficile ou inattendue.

Surmonter une crise. Mieux comprendre ce que vous vivez et pouvoir agir en conséquence, dans le but de vous aider à aller mieux, à vous construire ou à vous reconstruire.

#### **Comment**

L'entretien peut se dérouler individuellement, en couple ou en famille.

Il s'effectue sur rendez-vous à mon cabinet.

Chaque entretien dure une heure.

Vous pouvez parler de votre situation librement et en toute confiance. Je suis tenue au secret professionnel.

#### **Mes autres champs d'actions**

Auprès de différentes structures (centres sociaux, maisons

des adolescents établissements scolaires, établissements recevant des personnes déficientes ou présentant des troubles de la personnalité...)

#### **Enfance/adolescence**

Animations vie affective relationnelle et sexuelle.

Ateliers thématiques visant à l'acquisition de connaissances, de motivation, de discernement, et surtout d'un savoir être. Groupes de paroles et temps d'écoute.

#### **Adulte/famille**

Animations de soirées de discussions sur la parentalité, le couple et le développement personnel.

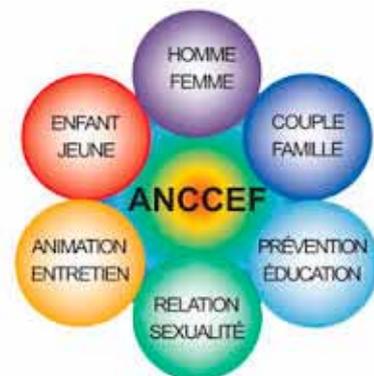
Animations de groupes de paroles.

POLYCLINIQUE – SITE ARCOLE – 3 rue d'Arcole – 49300  
CHOLET

Tél. : 06.84.75.80.47

Nathalie FONTENEAU

Conseillère Conjuguale et Familiale Agréée par l'Association  
Couple et Famille



## Froid • Climatisation • Pompes à chaleur



INSTALLATION / DÉPANNAGE / MAINTENANCE

# 02 41 64 06 81

La Maingottière 49340 VEZINS  
anjou.thermie@orange.fr

## Plomberie • Chauffage • Électricité

## Hébergement d'Urgence pour femmes avec enfants

### CRITERES D'ADMISSION

- Femmes majeures avec enfants mineurs
- Femmes majeures enceintes
- Etre en situation régulière sur le territoire
- Priorité aux familles du Maine et Loire sur un rayon de 30 kms.  
(Les animaux ne sont pas admis dans la structure)

**En journée :** par le biais d'un travailleur social ou du 115 (appel gratuit). Jusqu'à 23 h 30 en semaine et de 13 h 00 à 22 h 30 le week-end.

### CONTACT :

**Accueil :** tous les jours de l'année

**La nuit :** par le biais du commissariat de Police ou de la Gendarmerie au 17

## Intercommunalité

### Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération du Choletais mène une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, à destination des propriétaires occupants ou bailleurs. Ainsi, l'Espace Conseil Habitat accueille gratuitement les habitants du territoire, les informe sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre et les aides à constituer le dossier pour les travaux d'amélioration de leur logement.

**Les permanences d'accueil gratuites et sans rendez-vous changent : les particuliers seront désormais accueillis le jeudi de 10 h 00 à 12 h 15.**

**Lieu de la permanence :**

**Communauté d'Agglomération du Choletais**

**88 rue du Paradis – 49300 CHOLET**

**N° vert : 0800 300 132.**



## Presse locale



Pour annoncer vos événements (assemblées générales, concerts, animations), pensez au site internet : [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr).

### Correspondants sur la Commune :

#### - Ouest France

Monsieur CESBRON Jean-Guy  
Tél. : 02.41.46.45.13 / 06.52.22.14.93  
Mail : [jean.guy.cesbron@orange.fr](mailto:jean.guy.cesbron@orange.fr)

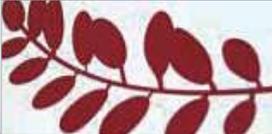
#### - Courrier de l'Ouest

Monsieur SÉCHET Jean-Paul  
Tél. : 02.41.64.48.35 / 06.75.60.93.45  
Mail : [jean-paul.sechet@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.sechet@wanadoo.fr)



**Aménagement de l'espace rural  
Conseil - Création - Ingénierie**

1, rue du Clos du Poirier - 49170 LA POSSONNIÈRE  
Tél./Fax. 02 41 72 26 34 - Port. 06 89 25 86 09  
E-mail : [legrasingenierie@orange.fr](mailto:legrasingenierie@orange.fr)



**Hôtel – Restaurant  
Traiteur  
Bar – Tabac - Presse**



8 Place du Général de Gaulle – 49340 VEZINS  
Tél. : 02.41.64.40.08  
Site internet : <http://les-acacias-vezins.fr>

URGENCES	
<b>Pompiers Cholet</b>	18 ou 112
<b>Gendarmerie de Vezeins</b>	Tél. : 02 41 64 40 02
<b>S.A.M.U.</b>	15
<b>SERVICES DE GARDES WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS</b>	Pharmacie : Tél. 32 37 Médecins : Tél. 02 41 33 16 33 Dentistes : Tél. 02 41 87 22 53
<b>Centre Anti-Poison</b>	Tél. : 02 41 48 21 21
<b>SOS Femmes Battues</b>	39 19
SERVICES COMMUNAUX	
<b>Mairie</b> – Place Flandre Dunkerque <a href="mailto:mairie.vezeins49@wanadoo.fr">mairie.vezeins49@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.mairie-de-vezeins.com">www.mairie-de-vezeins.com</a>	Tél. : 02 41 49 02 60 Fax : 02 41 49 02 63
<b>Agence Postale</b>	Tél. : 02 41 64 40 59
Horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Lundi-mercredi-vendredi : 9h/12h – 14h/18h30 Mardi-jeudi : 9h/12h	
<b>Permanences assistantes sociales Circonscription de Cholet</b>	Tél. : 02 41 46 20 00
<b>Collecte des ordures ménagères (voir calendrier de la CAC)</b>	
<b>Déchetterie « La Planchette » à Vezeins</b> Samedi : 9h/12 – 14h/17h – Lundi 14h/17h	
<b>Relais paroissial de Vezeins</b>	Tél. : 02 41 64 30 45
Cimetière : s'adresser à la Mairie	
SERVICES SCOLAIRES	
<b>École Publique de l'Evre</b> - Place Flandres Dunkerque Directrice : Mme GUIBERT	Tél. : 02 41 49 02 64
<b>École Privée Saint Joseph</b> - Impasse Joseph Giron Directeur : M. ROBIN	Tél. : 02 41 64 40 05
<b>Périscolaire / Centre de Loisirs</b> - Rue du Parc Directrice : Mme AUVINET	Tél. : 02 41 64 94 65

<b>Bibliothèque « Marque-Page »</b> Mercredi : 10h30 / 11h30 - 16h30 / 18h30 Vendredi : 16h30 / 18h00 - Dimanche : 10h30 / 12 h	Tél. : 02 41 62 84 73
<b>Salle de sports et MCL</b> Rue du Parc	Tél. : 02 41 64 96 80
<b>Restaurant scolaire</b> Rue du Parc Les jours d'école S'adresser en Mairie pour les inscriptions	Tél. : 02 41 49 02 60
SERVICES MEDICAUX	
<b>Médecins</b> M. VANDANGEON Mme ROTARU 4 rue du Chapelet	Tél. : 02 41 64 44 08 Tél. : 02.41.49.28.65
<b>Pharmacie HAMON PAUL Brigitte</b> 46 rue de Cheneveau Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9h / 12h30 – 15h / 19h30 Jeudi et samedi : 9h / 12h30	Tél. : 02 41 64 45 61
SERVICES MEDICAUX	
<b>Pharmacie de garde</b>	32 33
<b>Infirmières</b> Mme COMBREAU Catherine et Mme DEFOIS Sylvie 17 rue de Cheneveau	Tél. : 06 10 04 51 48
<b>Kinésithérapeutes</b> M. CORBREFAUD Jacques, M. RUPIN Mickaël Mme BAUMARD Emilie 20 rue Nationale	Tél. : 02 41 64 44 93 Sur rendez-vous
<b>ORTHOPHONISTE</b> Mme RUPIN Emmanuelle 17 rue de Cheneveau 49340 VEZINS	Tél. : 06.48.83.00.75
<b>Vétérinaires</b> 23 rue de Cheneveau Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Samedi : 8h30 à 12h00.	Tél. : 02 41 64 40 10
<b>Ambulances</b> BARANGER – CAILLEAU (Commune de stationnement)	Tél. : 02 41 62 93 00

SERVICES DIVERS	
<b>CAF</b> - 44 rue du Paradis – CHOLET	Tél. : 0 820 254 920
<b>CPAM</b> - 2 rue Saint Eloi – CHOLET	Tél. : 0 820 904 157
<b>CARSAT</b> - 26 ter rue du Puits Gourdon - CHOLET	Tél. : 39 60
<b>MSA</b> - 26 ter rue du Puits Gourdon - CHOLET	Tél. : 02 41 58 87 69
<b>CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET</b> - 1 rue Marengo – CHOLET	Tél. : 02 41 49 60 00
<b>POLYCLINIQUE DU PARC</b> La Chauvelière Avenue des Sable - CHOLET	Tél. : 02 41 63 42 00
AUTRES SERVICES	
<b>ERDF Pays de la Loire</b> - Services clients particuliers	Tel : 09 69 32 18 82
<b>SAUR - dépannage</b>	Tél. : 0 810 811 190
<b>ORANGE</b> (France Télécom) 19 avenue Maudet – CHOLET	Tél. : 10 13 et 10 15
<b>POLE EMPLOI</b> - 54 rue des Bons Enfants – CHOLET	Tél. : 39 49

<b>VEOLIA EAU</b> - Actiparc des 3 routes 2 rue Robert Schumann - 49120 CHEMILLÉ	Tél. : 0 811 902 902
<b>DDT</b> - 16 Bd Faidherbe – CHOLET Lundi-mardi-jeudi-vendredi Par téléphone de 9h/12h Reçoit sur rendez-vous uniquement	Tél. : 02 41 49 15 00
<b>CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES</b> 42 rue du Planty – CHOLET	Tél. : 02 41 49 58 20
<b>TRESOR PUBLIC</b> 42 rue du Planty – CHOLET	Tél. : 02 41 71 97 00
<b>SOUS-PREFECTURE</b> 30 rue Trémolière – CHOLET	Tél. : 02 41 63 41 50
<b>PREFECTURE</b> Place Michel Debré – ANGERS	Tél. : 02 41 81 81 81
<b>CONSEIL GÉNÉRAL</b> Place Michel Debré CS 94104 49941 ANGERS CEDEX 09	Tél. : 02 41 81 49 49

## CONTACTS ERDF

[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

### RACCORDEMENT

#### Demande de raccordement

(branchement simple et/ou extension, et pour toute modification de branchement existant)

[www.erdf-ouest-raccordement.fr](http://www.erdf-ouest-raccordement.fr)

- Raccordement des clients professionnels et collectivités locales  
**09 69 32 18 83**
- Raccordement des clients particuliers  
**09 69 32 18 82**

#### Branchement d'installation de production

(photovoltaïque, etc.)

<http://perm.erdfdistribution.fr>

mail : [erdf-areprod-inf36-paysdelaloire@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-areprod-inf36-paysdelaloire@erdfdistribution.fr)

**0820 031 922\*** (8 h 00 à 17 h 00)

#### Branchement provisoire

(Alimentation des chantiers ou manifestations ponctuelles comme les fêtes foraines)

mail : [erdf-branchement-provisoire-pdl@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-branchement-provisoire-pdl@erdfdistribution.fr)

**02 43 47 44 56** (8 h 00 à 17 h 00)

par fax : **0811 37 02 52**

### FACTURE

Consulter votre fournisseur d'électricité

Numéro indiqué sur la facture d'électricité ou sur [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou au **0810 112 112\***

### DÉPANNAGE

#### Urgence dépannage

(micro-coupures, client sans courant, panne individuelle ou collective)

**09 726 750 49** (24 h/24 - 7j/7 - 365j/365)

(Pour une indemnisation suite à une panne, contacter le fournisseur ou l'assureur de l'administré)

#### Urgence dommages aux ouvrages électriques (professionnels)

(mise en sécurité)

**01 76 61 47 01** (24 h/24 - 7j/7 - 365j/365)

### TRAVAUX

#### Déclarer les projets de travaux (même en domaine privé)

(Protection d'une ligne pour chantier, élagage d'arbre à proximité de lignes électriques aériennes)

Faire une Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) sur :

[www.protys.fr](http://www.protys.fr)

**02 51 36 42 32** (8 h 00 à 17 h 00)

par fax : **0811 370 263**

Date	Manifestation	Lieu et heure	Organisateur
21 février	Concours de palet	MCL – 19h30	APEL
26 février	Après-midi bottereaux	Salle annexe	Club de l'Espérance
26 février	Contes sur le thème « animaux »	Bibliothèque 15 h 45	Bibliothèque
2 mars	Concours de belote	MCL (Chanteloup)	Basket Vezins-Chanteloup
23 mars	Animation sur roman policier (exposition-jeux-énigmes)	Bibliothèque	Bibliothèque
26 mars	Contes sur le thème « animaux »	Bibliothèque 15 h 45	Bibliothèque
30 mars	Bal	MCL	Club de l'Espérance
1 <sup>er</sup> avril	Concours de belote	MCL	Club de l'Espérance
5 avril	Soirée « Soleil dans la cuisine »	MCL	Basket Vezins-Chanteloup
23 avril	Contes sur le thème « animaux »	Bibliothèque 15 h 45	Bibliothèque
26 avril	Marché aux fleurs	Centre bourg	APEL
27 avril	Marché aux fleurs	Centre bourg	APEL
27 avril	Randonnée annuelle	MCL	Etoile Cycliste Vezins-Chanteloup
8 mai	Commémoration Victoire Guerre 1939/1945	Cimetière Vezins puis Nuillé	UNC - AFN
14 mai	Mini-concours de belote	Salle Annexe	Club de l'Espérance
31 mai	Spectacle des Baladins	MCL	Troupe Théâtrale « Les Accroscènes »
1 <sup>er</sup> juin	Spectacle des Baladins	MCL	Troupe Théâtrale « Les Accroscènes »
14 juin	Kermesse	MCL à partir de 15 h 00.	APEL
4 juillet	Fête de la musique	Bourg de Vezins	Comité des Fêtes
6 juillet	Anjou Pays de la Loire Juniors (course cycliste)	Bourg de Vezins	AMLCO en partenariat avec le Comité des Fêtes
28 août	Collecte de sang	MCL 16h30 à 19h30	Don du sang
4 septembre	AG + pique-nique	Salle Annexe	UNC - AFN
5 octobre	Banquet de l'amitié	MCL – 12 h 00	C.C.A.S.
25 octobre	Concours de belote	MCL	UNC - AFN
11 novembre	Commémoration Armistice Guerre 1914/1918	Cimetière Vezins puis Trémentines	UNC - AFN
22 novembre	Un Bébé, Un Arbre	Salle Annexe 10 h 00	Commune de Vezins





**SMPS : Services Managés Print & Systèmes**  
**Une vision globale dans un futur proche.**

**Pour une productivité augmentée,  
une gestion des stocks optimisée,  
et un fonctionnement optimal.**

**Concentrez-vous sur l'essentiel,  
votre métier,  
nous gérons le reste.**

**SMPS**

**LE SUPER POUVOIR  
D'ANTICIPER !**



# FERMETURES LOIRE OCEAN

Volets roulants - Portes de garage - Moustiquaires

## FLO c'est aussi la PROTECTION SOLAIRE



**DAYLIGHT**  
de la protection solaire  
à l'occultation totale

**AÇORE**  
le brise soleil  
orientable

**MAJORQUE**  
le volet roulant  
à lames orientables

## et L'INNOVATION constante



**PURE VISION**  
le volet transparent



6 rue du Chapelet 49340 VEZINS - Tél. 02 41 64 90 91

[www.flo-fermetures.fr](http://www.flo-fermetures.fr)